

COMPTE RENDU
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 08 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit avril à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de PRÉAUX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au local du boulodrome, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian.

Présents : M. ROCHE Christian, M. DUMONT Éric, Mme CHAZOT Catherine, Mme FAURIE Odile, Mme VANDENEYNDÉ Myriam, M. LEYDIER Jean, Mme SALIQUE Maryse, Mme PERIOL Brigitte, Mme BILLON Bernadette, M. BERT Jean-Michel, Mme ALBUS Karine, Mme ALLEMAND Josiane

Absents Excusés : Mme FOUREL Rolande, Mme SASSOLAS Aurélie, Mme FRAYSSE-GUZMAN Marie-Pierre

Mme FRAYSSE-GUZMAN Marie-Pierre a donné pouvoir à Mme CHAZOT Catherine pour voter en son nom au cours de cette réunion.

1 - Vote du compte administratif 2021

Le président présente le compte administratif 2021, et se retire pour permettre aux membres du CCAS de s'exprimer par vote sur la gestion de l'année.

M. DUMONT Éric propose au vote le compte administratif 2021.

	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 5 087.99 Euros

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité, ainsi que les affectations de résultats. Le compte de gestion 2021 dressé par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

2 - Vote du budget primitif 2022

Le Conseil d'Administration vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	:	0,00
Recettes	:	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	6177.99
Recettes	:	6177.99

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	0,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	0,00	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	6177.99	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	6177.99	(dont 0,00 de RAR)

3 - Divers

➤ Repas 2022

Le président précise qu'il n'est pas encore certain cette année de pouvoir organiser le repas des personnes âgées de 65 et + en raison de la crise sanitaire.

Si l'organisation d'un repas n'est pas possible cette année, un membre propose que le CCAS distribue un colis aux personnes âgées de 80 ans et +, à celles seules à domicile et en maison de retraite.

Le CCAS décide de se réunir fin juin afin de décider si un repas pourrait s'envisager au plus tard à l'automne en fonction de la situation sanitaire. Lors de cette réunion il faudra établir la liste à jour des personnes âgées de 65 ans et + en 2022.

➤ Projet de dissolution du CCAS

M le Maire expose aux membres du CCAS qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Il rappelle que le budget du CCAS est peu actif, et qu'il est alimenté en recette essentiellement par le biais d'une subvention du budget communal.

Il précise que lorsque le CCAS est dissous, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière ce qui n'est pas le cas.

Il fait part aux membres du CCAS, s'ils sont d'accord avec cette proposition, qu'ils seraient toujours bénévoles mais dans le cadre d'une "commission communale d'action sociale" au sein du conseil municipal.

Les membres prennent note de cette information, et acceptent la future dissolution du CCAS qui s'appliquerait à compter du 31 décembre 2022 sur décision du conseil municipal.

Le président remercie tous les membres et clos à séance à 20 h 20.

The image shows a blue ink signature of Christian Roche over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE PREAUX' at the top and '07220 (Ardèche)' at the bottom, with a central emblem.

Le Président,

Christian ROCHE